



Le 9 mars 2010

Robert PROSPERINI
Secrétaire général

Monsieur le directeur de l'encadrement

A l'attention de Monsieur Roger Chudeau

Objet : Renseignement du CV joint au dossier relatif à la Hors Classe

Monsieur le directeur,

Il est demandé par les recteurs aux IA-IPR pouvant accéder à la Hors Classe de renseigner le dossier correspondant auquel a été ajouté cette année, un CV type.

Dans la réunion du groupe de travail relatif à l'évaluation des IA IPR, au cours de laquelle nous a été présenté ce CV type, il n'a pas été question d'obliger les IA IPR à renseigner ce document. Il était d'ailleurs entendu que soient dissociées l'évaluation dans le cadre d'une promotion et toutes les autres procédures de gestion du corps.

Certes le SIA n'a pas émis de réserve sur l'établissement d'un CV type pour les IA-IPR qui souhaitent le renseigner dans la perspective d'une évolution de carrière, mais nous avons rappelé que cette démarche devait rester volontaire.

Or en imposant de remplir un CV on introduit un rapport ambigu entre une pièce relative à un projet de carrière et un dossier de promotion qui s'appuie sur une lettre de mission. Dès lors on pourrait craindre qu'en opposition aux textes réglementaires de la fonction publique qui régissent l'accès à la Hors Classe, il soit tenu compte dans l'avis porté par les recteurs, d'éléments autres (situation familiale, aptitudes déclarées...) que ceux devant être retenus.

Pour être conforme aux textes, il faut donc clarifier la situation en précisant nettement dans une note adressée aux recteurs la séparation des deux démarches.

De surcroît, nous pensons que ce CV doit faire l'objet d'une réflexion plus approfondie, car dans sa forme actuelle, il n'est pas adapté à la situation des IA. Nous avons à ce sujet des propositions à faire pour que cette pièce puisse concourir plus efficacement à alimenter de façon pertinente un vivier de compétences des IA qui serait disponible à la DE.

Nous vous remercions de votre attention et en espérant que la situation sera éclaircie, dans l'intérêt même de l'utilisation du CV et des objectifs que vous assignez à cette démarche, nous vous prions d'agréer, monsieur le directeur, l'assurance de notre haute et respectueuse considération.

Robert PROSPERINI